

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01701

Numéro SIREN : 750 407 835

Nom ou dénomination : A.D.RENOVATION

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2021 sous le numéro de dépôt 34331

Désignation de l'entreprise A.D. RENOVATIONNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 48 BD DES PLATANES COLONEL LOUIS GONDRET 13009 MARSEILLE

SIRET

7 5 0 4 0 7 8 3 5 0 0 0 1 6

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

				Exercice N clos le 13/11/2020	
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	028	26 881	26 881
	Immobilisations financières * (1)	040	042	60	60
	Total I (5)	044	048	26 881	60
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	253 782	253 782
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070	112 066	112 066
	Autres * (3)	072	074	79 090	79 090
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	138 710	138 710
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	583 647	583 647
	Total général (I + II)	110	112	610 588	583 707
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	10 150	
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126	1 015	
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		
	Report à nouveau		134	102 188	
	Résultat de l'exercice		136	10 404	
	Provisions réglementées		140		
		Total I	142	123 757	
	Provisions pour risques et charges		154		
	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	249 873	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	51 117	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	25 827	
	Produits constatés d'avance		174		
		Total III	176	459 950	
	Total général (I + II + III)	180		583 707	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	240 000
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.D. RENOVATION

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services *	217		218	619 899
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitations reçues			226	28 239	
	Autres produits			230	7	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	648 145
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	163	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	(1 100)	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : 3 100 - mobilier : - immobilier :)		242	372 918	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 305	
	Rémunérations du personnel *			250	188 598	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	69 621	
	Dotations aux amortissements *			254	1 354	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		
				260	23	
Total des charges d'exploitation (II)					264	635 175
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	12 970
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	53
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	677
	{ dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	1 836
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	10 404
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	10 404	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	2 513	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		{ Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989	
	ZRI (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991				
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. quaterdecies)	993	
	Créance due au report en arrière du déficit				346	
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies G)	649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1	Déficit col. 2
Déficit de l'exercice reporté en arrière *					352	12 917
Déficit antérieurs reportables *					356	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1	Déficit col. 2
					370	12 917

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.D.RENOVATION

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	10 231	442		444		446	10 231				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	16 650	462		464		466	16 650				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	60	482		484		486	60				
TOTAL		490	26 941	492		494		496	26 941				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	8 958	532	1 273	534		536	10 231		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	16 569	552	81	554		556	16 650		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	25 527	572	1 354	574		576	26 881		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
					Court terme *	Long terme	
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589
		Plus-values taxables à 19 % ①	579	Régularisations	590	583	595
TOTAL					596	585	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.D. RENOVATION										Néant ☐ *																																																																																																																
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																		
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																		
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="5">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="5">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises								Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					Terrains	710		715		2						Constructions	720		725		3						Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4						Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5						Matériel de transport	750		755		6						Autres immobilisations corporelles	760		765		7						TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD					780
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																				
	Dotations		Reprises																																																																																																																							
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																				
Terrains	710		715		2																																																																																																																					
Constructions	720		725		3																																																																																																																					
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																					
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5																																																																																																																					
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																					
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																					
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD					780																																																																																																																
II DÉFICITS REPORTABLES																																																																																																																										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982																																																																																																																						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis																																																																																																																						
Nombres d'opérations sur l'exercice				982 ter																																																																																																																						
Déficits imputés				983																																																																																																																						
Déficits reportables				984																																																																																																																						
Déficits de l'exercice				960																																																																																																																						
Total des déficits restant à reporter				970																																																																																																																						
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																										
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI										995																																																																																																																
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)										996																																																																																																																
IV DIVERS																																																																																																																										
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381																																																																																																																
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325																																																																																																																
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327																																																																																																																
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380																																																																																																																
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326																																																																																																																
N° du centre de gestion agréé										388	0																																																																																																															
Montant de la TVA collectée										374	63 552																																																																																																															
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	46 409																																																																																																															
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																																																
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																																																																
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																																																																

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

S.A.S.
A.D. RENOVATION

au capital de 10.150 euros
Siège Social : 48 bd des Platanes, Colonel Louis Gondret
13009 MARSEILLE

RCS Marseille – 750.407.835

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 14 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt un et le 14 Juillet à 9 heures, les associés se sont réunis à Marseille au siège social de la SAS **AD RENOVATION**, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la présidence.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|--------------------------------------|------------|
| - Mr DEMAGNON Roméo, propriétaire de | 815 parts, |
| - Mr ADAMO Ange, propriétaire de | 200 parts, |

Total des parts présentes ou représentées : 1015 parts sur les 1015 parts composant le capital social.

Le capital est entièrement représenté, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mr DEMAGNON Roméo préside la séance en qualité de président

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non présent plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

DR

AA

ORDRE DU JOUR

Rapport de gérance sur l'exercice clos le 31 Décembre 2020,
Rapport spécial régi par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
Approbation des comptes de l'exercice 2020,
Quitus au président,
Affectation des résultats
Pouvoirs à donner

Le président dépose sur le bureau de l'Assemblée et met à la disposition des associés les documents suivants :

- les statuts de la société,
- les lettres de convocation à la présente Assemblée,
- texte de l'ordre du jour,
- texte des résolutions,
- bilan et documents annexes.

Les associés lui donnent acte de la régularité de la convocation à la présente Assemblée et de la mise à leur disposition, dans les délais légaux, des documents prévus par la Loi et les règlements en vigueur.

Mr **DEMAGNON Roméo** donne ensuite lecture du rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2020.

RAPPORT DE GESTION

En conformité avec les dispositions légales en la matière, et aux statuts de notre société, j'ai l'honneur de vous rendre compte de ma gestion au cours de l'exercice écoulé.

DR

AA

PREMIÈRE RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par **Mr DEMAGNON Roméo** sur les comptes de l'exercice 2020 et après examen des documents comptables, approuve les comptes tels qu'ils ont été arrêtés et donne quitus au Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés approuve le résultat de l'exercice 2020 et faisant apparaître un bénéfice **10 404 euros**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés décide d'affecter en report à nouveau le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 soit **10 404 -€**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés approuve les dispositions prises concernant l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DR

AA

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Président avec la faculté de se substituer tout mandataire de son choix porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales en conséquence des résolutions qui précèdent au Tribunal de Commerce.

Cette résolution, mise au voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10h00 et les associés présents ont tout signé le procès-verbal de séance.

Mr. DEMAGNON Romeo



Mr. ADAMO Ange

